



Déclaration SNUipp-FSU CAPD 6 juin 2017

Madame la Directrice Académique,

Tout d'abord, les délégué-es du SNUipp-FSU tiennent à remercier vivement et sincèrement les personnels de la DIPE pour le travail effectué pour les opérations du mouvement.

Le SNUipp-FSU informe les collègues d'une façon réglementaire à chaque étape du mouvement, et en publiera les barèmes, par souci de transparence, et dans le respect des droits des personnels.

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à l'augmentation des postes à profil, ceux-ci nuisent à la transparence et à l'équité entre les collègues.

En ce qui concerne la mise en place forcée des CP à 12, pour le SNUipp-FSU, il y a d'abord très clairement un problème de méthode. Plutôt que de décider dans l'urgence, il aurait été nécessaire de prendre la mesure de la situation, d'évaluer et de dialoguer avec les acteurs de l'école pour fixer un cadre et une méthode de travail concertés.

Baisser les effectifs dans les classes est, sans aucun doute, un levier essentiel pour la réussite des élèves en éducation prioritaire, comme sur tout le territoire.

Cependant, il n'est pas acceptable d'opposer la réduction de la taille des classes de CP et de CE1 au maintien du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

L'attribution d'un maître surnuméraire aux écoles de l'éducation prioritaire est plébiscitée par une grande majorité de nos collègues (86% d'enseignants satisfaits d'après l'enquête du SNUipp-FSU de juin 2016). Le dispositif permet de travailler plus collectivement et de faire évoluer les pratiques pédagogiques, il améliore le climat de classe et les apprentissages.

Ce projet va profondément désorganiser les écoles et va à l'encontre des droits des personnels et de l'intérêt des enfants.

Le SNUipp-FSU s'oppose à ce redéploiement et revendique une baisse des effectifs dans toutes les classes du département.

En ce qui concerne le mouvement interdépartemental complémentaire, 41 collègues ont des attentes fortes, certains se trouvent dans des situations personnelles difficiles. Les 96 demandes d'ineat devraient permettre de satisfaire les demandes des collègues. Nous espérons donc que ces collègues pourront voir leurs situations évoluer lors de cette phase complémentaire.

Le SNUipp-FSU considère que la mobilité, y compris pour convenances personnelles est un droit, les collègues n'ont pas à subir les conséquences des suppressions de postes massives, toujours pas compensées.

Cette CAPD concerne également l'accès à la hors classe.

Les textes réglementaires du PPCR sont enfin parus, le SNUipp-FSU souhaite que se concrétise dès maintenant le déroulement de carrière sur deux grades pour tous les collègues. Des mesures devraient être prises dès cette année pour que les collègues en fin de carrière accèdent à la hors classe avant leur départ en retraite.

Concernant la possibilité de travailler à temps partiel, le SNUipp-FSU continue à demander la possibilité pour tous et toutes de choisir de travailler moins, que cela soit pour des raisons familiales ou personnelles.

Par ailleurs, le temps partiel de droit ne peut pas être soumis à un calendrier. C'est contraire à la loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat. Cela ne peut pas empêcher les parents d'un enfant né après le 31 mars d'avoir accès à ce droit. Le SNUipp-FSU demande que le ministère soit consulté.

Enfin, en tant qu'enseignants et fonctionnaires, nous exprimons notre vive inquiétude quant aux annonces et projets de ce nouveau gouvernement.